

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	74
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	7

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Date de la Convocation
28 AVRIL 2026
Date d’Affichage
28 AVRIL 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi onze mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Lucie DUCOS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Dominique MARIE à Lucile GALLAND, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Sébastien BRAYLE, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI à Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER à Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Céu DA COSTA à Benjamin VERDEIL, Bernard FERRET à François JONGBLOËT, Christelle HARDY à Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE à Vincent TERRASSIE, Christian LONQUEU à Sylvie DA SILVA, François VERGNES à Christophe HERIN

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Thomas DOMENECH, Thierry MARTIN, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Brice TERZIEFF

N°140_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 25- Désignation d’un remplaçant pour siéger à la Commission Départementale d’Aménagement Commercial du Tarn (CDAC)

Exposé des motifs

Les arrêtés préfectoraux du 3 avril 2018 indiquent la composition et la désignation des membres de la Commission départementale d’aménagement commercial du Tarn (CDAC) du Tarn, présidée par le Préfet ou son représentant pour trois ans.

Elle est composée de 7 élus et 4 personnes qualifiées dans le domaine dont notamment :

- le président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement dont est membre la commune d'implantation,
- le président de l'EPCI chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) auquel adhère la commune d'implantation.

Il est indiqué que lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés ci-dessus, ce qui est le cas de notre communauté d'agglomération, également maître d'ouvrage du SCoT, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, l'organe délibérant dont il est issu désigne son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

Si le Conseil de communauté ne délibère pas, la Communauté d'agglomération perd une voix dans les décisions de la CDAC locale.

Il est proposé de désigner un remplaçant pour le mandat relatif au SCoT.

Le Conseil de communauté :

Où cet exposé,

Vu le Code du Commerce notamment l'article L751-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Tarn,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2018 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Tarn (CDAC),

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

- **désigne** MOULIADE Régine comme membre de la Commission départementale d'aménagement commercial du Tarn (CDAC) du Tarn au titre du mandat relatif au SCOT.

(81 Votes Pour - 5 Votes blancs)

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le

27 MAI 2026

- publication - mise en ligne

Le

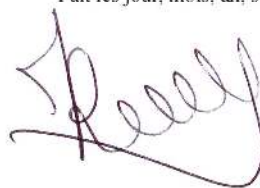
27 MAI 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

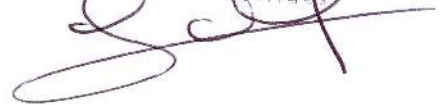
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Jean-Brice TERZIEFF



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Christophe GOURMANEL